

**CICA**  
*Comité d'Initiative et de Consultation d'Arrondissement  
du 17<sup>ème</sup> arrondissement*

**L'EAU À PARIS :**  
**PRODUCTION, DIRECTION, ASSAINISSEMENT**

**Le 24 septembre 2008**

**Tribune :**

Brigitte KUSTER, Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement – Conseillère régionale d'Ile-de-France

Anne LE STRAT, Adjointe au Maire de Paris chargée de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des canaux

Jean-Didier BERTHAULT, Conseiller de Paris

Fabienne GASNIER, Conseillère de Paris

Jean-Pierre TABUCCHI, Directeur de l'Agence de l'Eau

Olivier JACQUE, Chef du service technique de l'eau et de l'assainissement, Mairie de Paris

**Elus Présents :**

Brigitte KUSTER  
Khedidja BENCHERIF  
Hervé BENESSIANO  
Jean-Didier BERTHAULT  
Julien BOUCHER  
Laure CANDLOT  
Jean-François DIVRY  
Jeannine d'ORLANDO  
Laurence DOUVIN  
Isabelle GACHET  
Fabienne GASNIER  
Muriel GUENOUX  
Hélène JACQUEMONT  
Bertrand LAVAUD  
Christophe LEDRAN  
Patrick METZEN  
Valérie NAHMIAS  
Lamine N'DAW  
Jean-François REMOND  
Benoît ROBEIN  
Murielle SCHOR  
Jean-Louis VINCENT

## **SOMMAIRE**

|   |           |
|---|-----------|
| <b>1. OUVERTURE DE LA SEANCE PAR BRIGITTE KUSTER, MAIRE DU 17<sup>EME</sup>, HELENE JACQUEMONT, ADJOINTE AU MAIRE CHARGEE DE LA VIE ASSOCIATIVE ET FABIENNE GASNIER, CONSEILLERE DE PARIS .....</b> | <b>3</b>  |
| <b>2. INTERVENTION DE L'AGENCE DE L'EAU SUR LE DÉBAT PUBLIC RELATIF AU SDAGE .....</b>  | <b>6</b>  |
| <b>3. PRÉSENTATION DES ENJEUX PAR JEAN-DIDIER BERTHAULT, CONSEILLER DE PARIS .....</b>  | <b>12</b> |
| <b>4. DÉBAT AVEC LES ASSOCIATIONS SOUS FORME DE QUESTIONS ORALES LIBRES .....</b>   | <b>13</b> |

## **1. Ouverture de la séance et adoption du compte-rendu du CICA du 17 juin 2008 sur le thème de la solidarité de proximité par Hélène Jacquemont, Adjoint au Maire chargé de la vie associative**

### **Mme Brigitte KUSTER**

Je voudrais que nous puissions ouvrir cette séance du CICA ayant ce soir pour thème l'eau. Je voudrais bien sûr évidemment souhaiter la bienvenue aux associations qui ont travaillé sur cette thématique et qui ont souhaité participer à ce débat qui est ouvert au public et aux associations.

### *Tour de table et déroulement du CICA*

Je voudrais remercier et souhaiter la bienvenue à Mme Anne LE STRAT, Adjointe au Maire de Paris en charge de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des canaux, qui a bien voulu participer à ce débat et qui est par ailleurs présidente d'Eau de Paris.

Je salue également à cette occasion Mme de KORNER, directrice d'Eau de Paris que j'ai connue sous la précédente mandature puisque j'étais au conseil d'administration d'Eau de Paris ; c'est donc un sujet qui m'est cher et qui est passionnant.

Je voudrais saluer également M. TABUCCHI, directeur de l'Agence de l'Eau en vous souhaitant la bienvenue dans cette mairie.

Et puis autour de la table, Mme Hélène JACQUEMONT, Adjointe au Maire à la vie associative, qui s'est occupée d'organiser ce CICA. Elle vous fera d'ailleurs un compte rendu du précédent CICA tout à l'heure, en vue de son adoption.

Puis, M. TABUCCHI fera une intervention sur le domaine de l'Agence de l'eau.

La présentation des enjeux de l'eau à Paris sera faite par Mme Fabienne GASNIER et M. Jean-Didier BERTHAULT, Conseillers de Paris, qui sont très impliqués dans cette thématique.

M. Jean-François REMOND, adjoint au développement durable, a aussi beaucoup travaillé sur la thématique de l'eau, particulièrement sur la partie du jardin des Batignolles sur lequel nous sommes encore allés récemment. Mais cette thématique de l'eau, de la récupération des eaux pluviales, nous la vivons aussi sur le terrain.

Et puis, vous, Madame LE STRAT, aurez le plaisir, je pense, de conclure cette réunion. Mais auparavant, nous aurons un échange avec la salle, afin de répondre aux questions des uns et des autres.

Et puis à l'issue de ce débat, une dégustation d'eau à l'initiative d'Eau de Paris vous sera offerte. C'est une dégustation à l'aveugle, où vous ne saurez pas si vous buvez de l'eau du robinet, de l'eau de source ou de l'eau en bouteille. L'objet est de montrer que l'eau municipale n'a pas de goût. C'est un grand débat et vous aurez peut-être des questions sur le sujet, mais c'est un débat récurrent que nous avons au conseil d'administration et bien sûr surtout sur la consommation d'eau à Paris. Donc, merci beaucoup pour cette initiative.

Vous le savez, l'équipe municipale souhaite faire du 17<sup>e</sup> un arrondissement exemplaire en matière de développement durable et de solidarité. Nous avons eu un premier CICA qui avait pour thématique la solidarité. Lorsque le thème de l'eau nous a été proposé, nous l'avons accepté avec grand plaisir, parce qu'il se place justement dans cette thématique de développement durable qui nous est chère.

### *Les enjeux du thème de l'eau*

L'eau fait l'objet d'un paradoxe bien connu, puisque c'est non seulement un bien de consommation courant et banal, mais en même temps un bien qui devient de plus en plus rare, avec une fragilité au niveau de la ressource.

Ce thème nous concerne tous. C'est un service public. En tant que citoyens, consommateurs, parents, enfants, communauté scolaire, élus, nous sommes tous sensibles à la qualité sanitaire de l'eau que nous consommons, surtout dans une ville comme Paris où cette qualité dépend de nombreux investissements et de performances techniques sur lesquels nous pourrions revenir. En effet, tout le monde n'a pas obligatoirement conscience du fonctionnement de l'eau avant qu'elle n'arrive au robinet.

Un petit chiffre assez impressionnant : 615 millions de litres d'eau potable par jour sont consommés par les Parisiens. Une diversité d'intervenants a travaillé sur cette thématique de l'eau et, vous le savez peut-être, nous sommes en ce moment en cours de révision du schéma

directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE). Cette révision s'inscrit dans une démarche européenne. C'est la transposition de la directive sur l'eau, qui fixe pour objectif global de maintenir et de restaurer le bon état des eaux à l'horizon 2015. M. Jean-Didier BERTHAULT et Mme Fabienne GASNIER reviendront sur cette thématique.

Cette révision fait l'objet d'une large consultation auprès de tous les échelons institutionnels : la région, les départements, les collectivités. Il est de ce fait très intéressant et pertinent qu'au niveau de l'échelon de l'arrondissement, nous puissions aborder ensemble cette problématique de l'eau.

Je voudrais remercier particulièrement la présence des élus ce soir ici, M. Hervé BENESSIANO, Premier Adjoint, Mme Laurence DOUVIN, Conseiller de Paris, M. Jean-François REMOND que j'ai déjà cité, Mme GUENOUX, Mme GACHET, Mme Khéidja BENCHERIF, Mme Laure CANDLOT, M. Bertrand LAVAUD, Mme Muriel SCHOR, M. Benoît ROBEIN, M. Patrick METZEN, M. Christophe LEDRAN, M. Jean-Louis VINCENT et Mme Jeannine d'ORLANDO. Voilà les élus présents, merci à eux.

Bonne réunion !

La parole est à Mme Hélène JACQUEMONT, merci.

### **Mme Hélène JACQUEMONT**

Bonsoir à toutes et à tous. En tant qu'adjointe chargée de la vie associative, je dois vous dire à quel point c'est un plaisir de vous retrouver ce soir après notre beau forum des associations « sports et loisirs » du 10 septembre dernier, qui une fois de plus a été un vrai succès cette année.

Je remercie particulièrement toutes les associations qui nous ont fait parvenir par mail ou à travers un petit mot, leur témoignage de satisfaction.

Nous voici pour la deuxième fois, depuis le début de cette mandature, réunis ce soir en conseil d'arrondissement, en formation de CICA. Les associations du Conseil d'animation du CICA de la précédente mandature avaient fait part à l'époque au Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement de leur souhait d'approfondir cette thématique de l'eau à Paris. Nous avons à l'époque quasiment organisé un CICA avec la présence de Mme CONSTANTIN, CICA qui n'avait malheureusement pu se tenir pour des raisons d'agenda. Un certain nombre d'experts, d'ailleurs présents ce soir, avaient été invités et je les remercie d'avoir à nouveau accepté notre invitation. C'est donc avec joie et grand intérêt que nous accueillons Mme LE STRAT.

Un CICA un peu particulier, puisqu'il s'agit d'un CICA élargi aux habitants du 17<sup>e</sup>. Tout conseil d'arrondissement est public, mais le public n'a en principe pas la possibilité d'intervenir lors d'un conseil d'arrondissement. Lors d'un CICA dans sa forme classique, seules les associations, si elles le sollicitent, ont la possibilité de participer aux débats du conseil.

Aujourd'hui, alors que nous sommes en formation de CICA élargi au public, nous avons en effet pensé que le sujet méritait un partage le plus large possible avec tous les habitants du 17<sup>e</sup> qui le désirent. Pour cela, toute personne présente ce soir est bienvenue pour prendre la parole en respectant bien sûr les formes d'usage, à savoir se présenter avant d'intervenir, notamment pour faciliter le compte-rendu de cette soirée qui sera diffusé et validé par les élus à l'occasion du prochain CICA.

La transition est parfaite pour évoquer notre prochain rendez-vous qui se tiendra le 22 octobre 2008 sur le thème : « Le CICA au service de la concertation associative, bilan et enseignement dans le 17<sup>e</sup>. » À la suite des échanges que nous aurons ce soir-là, les associations présentes désigneront les représentants du conseil d'animation du CICA de cette nouvelle mandature conformément à la charte de fonctionnement du CICA du 17<sup>e</sup>, qui a reçu l'approbation du conseil d'arrondissement du 13 janvier 2003. Ce document est d'ailleurs en libre consultation sur le site Internet de la mairie du 17<sup>e</sup>, rubrique Vie associative

Le rôle du conseil d'animation du CICA est d'organiser la préparation et le déroulement des séances qui sont a minima trimestrielles.

Le conseil d'animation du CICA suscite et recueille les questions et suggestions émanant des associations.

Le conseil d'animation du CICA propose au Maire les thèmes de CICA sur lesquels les associations souhaitent débattre.

J'attire aussi votre attention sur les rendez-vous mode d'emploi et les formations de la Maison des associations du 17<sup>e</sup> qui redémarrent le 7 octobre 2008. N'oubliez pas de vous inscrire auprès de Mme Florence LE BIHAN, directrice de la MDA présente ici ce soir, si vous voulez profiter de ces formations qui sont gratuites pour les associations.

Et puis le Forum des associations parisiennes, les 17 et 18 octobre prochain, sur le forum de l'Hôtel de Ville, qui est un forum plus particulièrement en direction des associations cette année. Je vous réitère ma disponibilité pour vous rencontrer, échanger, si vous le souhaitez.

### **Mme Fabienne GASNIER**

Je vais juste dire quelques mots d'introduction sur le thème de l'eau, qui nous est proposé d'examiner ce soir, avant de passer la parole à M. TABUCCHI qui nous présentera et commentera un petit film. Ensuite, comme Mme le maire nous l'a dit, M. Jean-Didier BERTHAULT nous exposera les enjeux de l'eau à Paris, avec l'aspect de la production, de la distribution et de l'assainissement. Puis ce sera au tour de Mme LE STRAT de prendre la parole.

Dans le cadre de la consultation nationale sur l'eau, réalisée du 15 avril au 15 octobre 2008, il nous a été proposé, en CICA, par les associations, de traiter du thème de l'eau. En effet, pour le Comité de bassin Seine-Normandie dont nous dépendons, il s'agit d'élaborer un plan de gestion cohérent à l'échelle de ce bassin, dont M. TABUCCHI vous parlera plus amplement et beaucoup mieux que moi.

Le but de ce projet est de répondre aux exigences de la directive-cadre européenne de 2000 qui a établi pour 2015 l'objectif d'atteindre un bon état écologique des eaux. Dans cette optique, le SDAGE fixe un programme ambitieux à travers des propositions et des enjeux qui vont vous être présentés.

Face aux pressions croissantes auxquelles sont aujourd'hui soumises nos ressources en eau – une population en hausse, une urbanisation toujours plus dense, une intensification de l'agriculture et de l'activité industrielle – il est crucial aujourd'hui d'apporter une politique compatible avec un souci de développement durable, de sensibiliser les citoyens à cette problématique et de promouvoir un comportement responsable. Plus qu'une responsabilité, c'est pour nous un devoir.

L'eau est d'abord un enjeu sanitaire et écologique : garantir et assurer une bonne qualité de l'eau, gérer et sécuriser les ressources en eau, prévenir les risques d'inondation et de crue – auxquels nous sommes particulièrement sensibles à Paris, car nous sommes susceptibles de les subir un jour. Tout cela nécessite notre plus grande vigilance.

Mais c'est aussi un enjeu économique qui représente un coût. Un coût peut-être incompressible, mais il faut en tout cas discuter. C'est ce que nous verrons ensuite ensemble. Compte tenu des exigences du développement durable, quel prix sommes-nous prêts à accepter ? Quel peut en être le juste prix ?

La démarche du SDAGE est d'impliquer les Français – et vous, aujourd'hui habitants du 17<sup>e</sup> – pour atteindre l'objectif d'un bon état écologique de l'eau à l'horizon 2015. Ces propositions du SDAGE qui vous concernent dans votre quotidien, sont d'autant plus de préoccupations pour nous tous, demain.

Dans l'arrondissement, vous avez un rôle à jouer dans la recherche de ce bon état écologique, en tant que représentants d'association, mais aussi en tant qu'usagers et acteurs de l'eau. Votre participation est donc essentielle.

On peut se poser quantité de questions : quelles sont les priorités qui doivent être les nôtres ? Les actions prévues sont-elles suffisantes ? Quelles pratiques citoyennes doivent être mises en œuvre ? Voilà les questions qu'il faut aborder et auxquelles ensemble nous nous devons de répondre.

Je vais vous proposer de regarder ensemble le petit film, présenté par M. TABUCCHI, chef du service Investissement de l'Agence de l'eau Seine-Normandie dont nous dépendons, puisque nous sommes dans ce bassin.

## 2. Intervention de l'Agence de l'eau sur le débat public relatif au SDAGE

### M. TABUCCHI

Merci. D'abord, je voulais remercier Mme la maire d'avoir organisé ce débat ce soir. Effectivement, il tombe tout à fait dans l'actualité, puisqu'une concertation est en cours auprès du grand public sur le schéma de gestion des eaux qui va jusqu'à l'horizon 2015.

Avant de passer au film, je voudrais préciser des données. Le cadre dans lequel on évolue est une directive européenne qui date de 2000, transcrite en droit français par une loi d'avril 2004. Cette directive fixe un cadre pour l'ensemble des pays de la Communauté européenne sur les objectifs à atteindre pour les masses d'eaux et les différents milieux aquatiques. L'eau est une ressource économique qui entre dans les coûts de production, dans l'ensemble de la structure des coûts dans l'économie. Il faut que tous les pays européens soient à peu près au même niveau de concurrence par rapport aux contraintes qu'ils ont à respecter sur ces objectifs de qualité des milieux.

Nous, en France, nous avons une certaine chance, car nous gérons l'eau par grand bassin versant depuis 1964 : le bassin de la Seine, le bassin de la Loire, le bassin du Rhône, etc. La mise en œuvre de cette directive a donc été relativement facile pour nous. Après, il a fallu des adaptations et notamment ce schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux qui a déjà été mis en œuvre. En fait, on en est à une révision, la promulgation de cet outil date de 1992. Il a déjà vécu 15 ans à peu près. Avec la mise en œuvre de la directive-cadre, c'est l'occasion de toiletter ce schéma directeur. Ce schéma n'est pas tout seul. On a parlé de plan de gestion.

Le plan de gestion s'accompagne de deux outils :

- le schéma directeur qui trace les grandes lignes de la politique de l'eau.
- le programme de mesure, outil plus précis, qui fixe par tronçon de rivière ce que l'on doit faire pour atteindre le bon état qui est fixé dans cette directive.

On a l'impression souvent que la qualité de l'eau, la qualité de nos rivières est très mauvaise. Je voudrais tout de suite corriger cette impression, parce que la politique de l'eau en France date de 1964. Et cette politique de l'eau a déjà conduit à des résultats extrêmement spectaculaires. Aujourd'hui on a toujours un peu l'image d'une Seine de mauvaise qualité. Or, la qualité de la Seine s'est considérablement améliorée depuis 25 ans. D'ailleurs, d'ici au mois de décembre, une exposition sera organisée par la ville de Paris sur le thème de la Seine à Paris.

Pendant ces 25 ans, il s'est passé beaucoup de choses. Nous avons des problèmes de pollutions ponctuelles importantes à gérer, des problèmes de pollution des industries, des stations d'épuration qui n'étaient pas suffisantes, etc. Ce gros travail a été mené. Aujourd'hui, les grands cours d'eau que sont la Seine, la Marne, l'Oise, ont très nettement progressé en terme de qualité.

La directive-cadre nous fixe, non pas des obligations de moyens, mais de résultats. Elle nous donne une orientation pour aller plus loin dans la reconquête de ces milieux avec des objectifs que l'on a qualifié de bon état. Cela nous permet d'avoir une direction commune à tous les pays européens.

Auparavant, nous connaissions de gros pollueurs. Aujourd'hui, cela a changé : la pollution est beaucoup plus diffuse. Il y a l'agriculture, grand secteur économique, l'industrie, qui a à peu près réglé ses problèmes. Il y a encore du travail à faire sur les collectivités, d'où le SDAGE. Aujourd'hui, nous sommes tous responsables de la pollution que l'on retrouve dans nos rivières. On ne peut plus pointer un responsable en particulier. Chacun d'entre nous, au travers de nos actions dans la vie quotidienne, de la manière dont on gère nos déchets, dans le choix de nos achats de solvants, de peintures, etc., on est, tous, responsables de la pollution que l'on retrouve dans les réseaux d'assainissement, dans les stations d'épuration et dans les rivières. C'est un grand changement par rapport aux années soixante à quatre-vingt, où il a fallu faire le gros de la dépollution. Nous sommes à présent dans un travail beaucoup plus fin. Et là, c'est le travail de chacun.

On va regarder un petit film qui présente le schéma directeur, du point de vue administratif, comment il a été élaboré, pour montrer que c'est une démarche participative qui a associé tous les usagers de l'eau. Nous avons déjà fait une consultation sur les orientations à l'origine du SDAGE. Aujourd'hui, nous revenons vers les citoyens pour expliquer comment ont été prises en compte leurs attentes. Dans un deuxième temps, une consultation des assemblées d'élus est prévue.

Je vous propose de passer au film.

(Film :

*« Les fleuves, les rivières, le littoral, les nappes, tous les plans d'eau des États européens devront atteindre un bon état écologique en 2015. Dans le bassin Seine-Normandie dans lequel vous habitez, les questions liées à l'eau sont gérées par un plan, un schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux appelé SDAGE. Ce schéma, mis en œuvre par l'Agence de l'eau, a été élaboré par le Comité de bassin. Mais ce SDAGE sera définitivement adopté après la consultation du public. Vous êtes appelés, comme en 2005, à donner votre avis en remplissant un questionnaire papier distribué dans votre boîte aux lettres ou sur Internet, sur le site de l'Agence de l'eau*

**Intervenant**

*Tout le monde ayant une action sur l'eau est rassemblé pour réussir à dégager une majorité en même temps que nous devons respecter les directives européennes.*

*[Voici les principales problématiques et propositions contenues dans ce SDAGE.]*

*En même temps, nous devons nous intégrer dans les plans nationaux de la santé de l'environnement. Eh bien voilà, l'alchimie merveilleuse que réussit le Comité de bassin comme aujourd'hui, chaque fois qu'il se réunit.*

**Intervenant**

*Quel est le rôle du comité de bassin ? C'est de donner des orientations et de valider ces orientations stratégiques pour l'Agence. Donc de valider les orientations du programme d'action et de donner son accord sur le niveau des redevances qui sont perçues auprès des usagers.*

**Intervenant**

*Alors, le SDAGE, c'est un outil de planification qui permet de mettre en place sur le terrain les politiques de l'eau telles qu'elles sont arbitrées, à la fois, par l'Union européenne, la loi française et puis aujourd'hui le Grenelle de l'environnement. Les objectifs, ce sont les résultats. Celui du bon état écologique de l'eau en 2015.*

*Tout l'enjeu de la planification, c'est d'intégrer donc les objectifs environnementaux, la qualité de l'eau, ainsi que les objectifs économiques. Cette consultation du public, c'est un des temps forts de l'action. Cette planification ne pourra être mise en œuvre que si les citoyens se mobilisent.*

*Alors, chaque plan d'eau et rivière est concerné par le SDAGE. Et tout l'enjeu, c'est de mettre en place des mécanismes de gestion locale de ces politiques.*

**Intervenant**

*Voici, les principales problématiques et propositions contenues dans ce SDAGE. »*

**M. TABUCCHI**

Comme on l'a dit, l'élaboration de ce SDAGE est une démarche européenne. Tous les pays d'Europe, les 27 pays de l'Union sont en train de procéder aujourd'hui à cette consultation, nous en sommes tous à peu près au même stade d'élaboration de ce plan de gestion.

Chez nous le plan de gestion s'appelle SDAGE. Dans d'autres pays européens, il a pris d'autres appellations.

Cette consultation a lieu comme on l'a dit du 15 avril au 15 octobre. Elle s'inscrit dans un calendrier qui a démarré en 2000. On a fait en 2002-2003 un état des lieux, on a essayé de décrire précisément quel était l'état de la qualité des eaux dans le bassin Seine-Normandie. À

l'issue de tout cela, on a fixé un certain nombre de propositions d'action pour approfondir finalement cette gestion des eaux. Et là, une première consultation du public a été organisée en 2005.

Aujourd'hui nous avons élaboré un projet de schéma directeur d'aménagement et gestion des eaux que l'on soumet cette fois-ci à votre consultation pour vérifier que cela réponde aux attentes des citoyens.

Et ensuite, les assemblées d'élus seront consultées à leur tour. Ce sont les conseils généraux, les conseils régionaux ainsi que les chambres consulaires, c'est-à-dire les chambres d'agriculture, les chambres de commerce et d'industrie. Il s'agit de prendre cette fois-ci en compte l'avis des décideurs.

Ce schéma directeur sera approuvé en décembre 2009 et il deviendra opérationnel pour mettre en œuvre l'ensemble des actions prévues.

Comme on l'a vu, ce schéma directeur a été élaboré par le Comité de bassin. Le Comité de bassin est une instance qui regroupe aujourd'hui 185 personnes, parmi lesquelles :

- 40 % sont des représentants, d'élus, donc de ville, de syndicats intercommunaux, de conseils généraux, de conseils régionaux. C'est donc un collège d'élus.
- 40 % représentent tous les usagers de l'eau, donc les industriels, les associations de défense de l'environnement, les agriculteurs.
- 20 % sont les représentants des administrations de l'État.

On a l'habitude de décrire ce Comité de bassin comme étant le Parlement de l'eau. C'est à ce niveau-là que s'élabore la politique de l'eau du bassin Seine-Normandie.

Aujourd'hui, on a découpé toutes les rivières du bassin Seine-Normandie en 417 petits tronçons. On a également fait le recensement des nappes d'eau souterraine qui servent à l'alimentation en eau ; il y en a une quarantaine, que l'on a appelées masses d'eau souterraine. Parmi cet ensemble, on a pour objectif de faire atteindre :

- aux deux tiers de ces masses d'eau le bon état en 2015
- et un tiers des nappes d'eau souterraine toujours en 2015.

Pourquoi un tiers seulement sur les masses d'eau souterraine ? Parce qu'il y a de graves problèmes, qui seront très longs à résorber, de pollution d'origine agricole : les nitrates et les pesticides. Et donc, il faut du temps pour éliminer l'ensemble de ces polluants.

Alors ce bon état coûte de l'argent. Quand on fait les comptes de ce que coûterait l'atteinte du bon état dans l'absolu, l'investissement est chiffré à 20 milliards d'euros. Donc 20 milliards d'euros à déployer d'ici 2015, cela n'était pas possible. La pression financière était inacceptable pour l'ensemble des usagers et de toute façon pour les capacités financières.

La directive prévoit un certain nombre de dispositions qui permettent d'étaler la dépense avec notamment des reports de délais d'objectifs. C'est-à-dire que l'on peut étaler dans le temps l'attente des objectifs quand on a tous les éléments techniques et financiers pour les justifier.

Le point départ, c'est 2015, assorti de jalons que sont 2021 et 2027.

Donc aujourd'hui atteindre le bon état sur les deux tiers de ces masses d'eau de surface et un tiers de ces masses d'eau souterraine, représente un accroissement de l'effort financier de 30 %. C'est cet effort que l'on présente à la consultation du public.

Cela n'est pas 30 % d'augmentation de la pression fiscale ! Pour donner un exemple, aujourd'hui sur notre bassin, la Politique agricole commune, c'est 2 milliards d'euros d'aides financières apportées aux agricultures du bassin Seine-Normandie. Et sur ces 2 milliards d'euros, 10 % viennent en aide aux mesures « agri-environnementales ». Il s'agit, au travers de cette mise en œuvre de cette politique de l'eau, de réorienter une partie des financements publics. Donc là typiquement sur l'agriculture, ce ne sera pas un prélèvement supplémentaire, mais une meilleure utilisation des moyens financiers mis en œuvre par la PAC.

Si on regarde la répartition de cette dépense, en étalant ces 20 milliards d'ici à 2027, cela représente 1,6 milliard d'euros par an d'investissement répartis de la façon suivante :

- Pour la partie orange<sup>1</sup>, tout ce qui concerne la dépollution des collectivités ;
- La partie verte, qui concerne tout ce qui est agriculture, puisque l'agriculture est aujourd'hui un problème très important d'altération des milieux naturels ;
- Ensuite, on trouve un autre volet de la pollution des collectivités. C'est tout ce qui concerne la pollution par les eaux pluviales, 17 % ;
- Pour améliorer la qualité des milieux, il est important que les rivières aient une capacité à digérer la pollution, à gérer cette pollution. En améliorant le fonctionnement écologique des rivières, on peut s'offrir une marge de gestion des polluants que l'on remet dans le milieu ;
- Et enfin, l'industrie ne représente que 5 %. On croit toujours que l'industrie, ce sont les grands pollueurs, mais en réalité, aujourd'hui, c'est le domaine d'activité économique où les pollutions ont atteint un très bon niveau de contrôle grâce à la réglementation et au travail de tous les services d'assainissement des collectivités.

Voilà aujourd'hui sur les grands enjeux économiques.

Pour mettre en œuvre ce SDAGE, à partir de l'analyse de ces chiffres et de l'état des lieux, on propose huit défis à relever. Le premier d'entre eux concerne la diminution des pollutions ponctuelles principalement sur les rivières, mais quelquefois les eaux souterraines.

Ces pollutions ponctuelles concernent :

- l'amélioration du fonctionnement des stations d'épuration,
- un travail approfondi sur la qualité de fonctionnement des réseaux d'assainissement,
- la maîtrise des pollutions industrielles,
- la pollution par temps de pluie, parce que l'eau qui ruisselle sur les sols se retrouve finalement pour une bonne partie dans les rivières sans traitement.

Sur ces différents domaines, la ville de Paris effectue déjà un travail important. Et je pense que M. JACQUES peut dire en quoi sur ces défis de traitement des eaux, de maîtrise des pollutions ponctuelles la ville de Paris ne part pas de zéro aujourd'hui, loin de là.

### *Défi 1 : Diminuer les pollutions ponctuelles par les polluants classiques*

#### **M. JACQUES**

Bonjour à tous. Je m'occupe du service de l'eau et de l'assainissement de la ville de Paris. Nous avons commencé à partir des années 1990 à travailler sur ces sujets, car il y avait déjà une directive en 1991 et une loi sur l'eau de 1992, qui étaient les prémices de la loi actuelle.

Il faut comprendre que ce que l'on vise, c'est un retour au bon état du milieu naturel. À Paris le milieu naturel, qu'est-ce que c'est ? Eh bien, c'est la Seine ! Et il faut comprendre que la grande difficulté que nous rencontrons, est que l'on est au cœur d'une agglomération – car l'assainissement, l'eau, les rivières, se gèrent à une échelle un peu plus large que Paris.

Donc au cœur de l'agglomération, la partie centrale de l'Île-de-France, il y a 8 millions d'habitants. Et ces 8 millions ont construit leur vie autour d'un fleuve, la Seine, qui a un très faible débit. Je rappelle que la moitié de l'eau que vous voyez passer à Paris sous les ponts en été provient des lâchers des barrages-réservoirs qui se sont remplis l'hiver. Pour donner un ordre de grandeur, la Seine à Paris, c'est à peu près le dixième du Rhône à Lyon.

Nous sommes donc dans un milieu très fragile qui connaît de multiples usages, car sur une toute petite longueur de fleuve, vous prélevez de l'eau pour faire de l'eau potable, vous rejetez des eaux usées qu'il faut épurer, vous avez une navigation très importante. Vous avez tout un tas d'activités qui sont souvent en conflit et qui peuvent être en opposition avec la qualité du fleuve.

Et puis dernière chose, nous sommes dans une ville qui a été construite dans la deuxième partie du XIX<sup>e</sup> siècle, c'est une ville haussmannienne. Le réseau d'égouts a été réalisé à ce moment-là, d'ailleurs comme une partie du dispositif qui vous alimente en eau potable. À l'époque, il s'agissait de résoudre un problème de santé publique : c'est à cause des épidémies de choléra que ce réseau a été construit. Et on l'a conçu dans cet objectif. Il s'est agi de le

<sup>1</sup> L'intervenant désigne un schéma dont la rédaction ne dispose pas (NDLR)

transformer à partir des années 1990 pour en faire un outil écologique. De grands efforts et des budgets importants ont été engagés à cet effet.

Aujourd'hui comme le disait M. TABUCCHI, nous avons de très bons résultats. Je peux vous dire qu'il y a simplement une dizaine d'années, nous rejetions à peu près la moitié en volume de la pluie qui tombait sur Paris dans la Seine sans traitement. C'est-à-dire à peu près 15 à 20 millions de mètres cubes par an sur les 35 millions qui tombent sur Paris.

Aujourd'hui, nous sommes entre 3 et 4 millions de mètres cubes grâce à l'automatisation du réseau, la construction de bassins de stockage.

Et puis au bout de cette chaîne, un peu en aval, il y a le traitement de ces eaux, qu'elles soient pluviales d'ailleurs, ou usées. Et là, on fait partie d'un syndicat, le SIIAP, qui regroupe le centre de l'agglomération parisienne.

Là aussi, il y a 15 ou 20 ans, on traitait ce qu'on appelle la pollution carbonée et on ne traitait pas par temps de pluie : on rejetait directement dans le fleuve. Aujourd'hui, on traite les nitrates, on traite le phosphore. Et puis quand il pleut, on a des usines d'épuration qui travaillent à une vitesse beaucoup plus rapide par d'autres types de traitements, du physico-chimique. Cela permet de traiter même le temps de pluie et de rejeter dans le fleuve aujourd'hui une eau traitée.

D'autre part, nous travaillons également sur le pluvial, car le pluvial est dans le cadre écologique le moment le plus difficile à gérer, puisque c'est un phénomène de pointe. Grâce au plan local d'urbanisme, nous avons mis en place des dispositions pour les zones qui vont se construire, qui se construisent actuellement, pour infiltrer une partie de l'eau pluviale, avoir des toitures-terrasses qui permettent également d'en absorber par des végétalisations en toiture, et dans certains cas de réutiliser ces eaux.

Toute une disposition a été pensée pour éviter que ces eaux pluviales ne viennent encombrer les réseaux. Dans certains quartiers nouveaux, comme par exemple le quartier Paris Rive gauche, nous avons des réseaux séparatifs où l'eau pluviale est traitée sur place et renvoyée directement dans le milieu naturel pour ne pas encombrer les réseaux et pour ne pas saturer les stations d'épuration.

Des activités ont également été créées pour ce que l'on appelle les pollutions plus ponctuelles ou même des problèmes de produits très nocifs. Nous avons passé, entre 2000 et aujourd'hui, 1 200 contrats avec les industriels parisiens, c'est-à-dire les producteurs d'eau non domestique qui sont souvent dans Paris, des hôpitaux, des garages de la RATP ou de la SNCF, des installations qui sont souvent publiques, mais également des pressings, des restaurateurs, des garages, etc. Toute une action s'est développée depuis maintenant une vingtaine d'années dans un cadre global, un vaste plan de modernisation.

## **M. TABUCCHI**

### *Défi 2 : diminuer les pollutions diffuses des milieux aquatiques*

L'enjeu tourne pour l'essentiel autour des problèmes de pollution d'origine agricole. Donc là les Parisiens ne sont pas directement concernés bien que la moitié des eaux que vous buvez à Paris provient d'eau de source fort loin de Paris, de l'Eure, de l'Yonne, du fin fond de la Seine-et-Marne. Ces eaux ont toutes comme origine des captages d'eau souterraine. Une bonne partie des substances utilisées pour l'agriculture intensive, se retrouve dans ces eaux.

Donc la maîtrise de ces pollutions d'origine agricole est un enjeu majeur pour la reconquête des milieux demain et pour la préservation de nos ressources pour produire de l'eau potable. C'est à ce titre que ce défi figure parmi les huit que je vous présente et qui ont été mis en avant dans le SDAGE. Peut-être que la ville de Paris veut rajouter un complément ?

## **M. JACQUES**

C'est Eau de Paris qui gère ces approvisionnements en eaux souterraines et travaille déjà depuis de nombreuses années avec les agriculteurs dans des partenariats pour faire de l'agriculture raisonnée et limiter les apports sur ces zones. Comme cela a été dit tout à l'heure, le processus est très long. Lorsque des pesticides ou des engrais sont mis sur ces zones, il faut une quinzaine d'années pour que cela pénètre dans la nappe et que la nappe se régénère.

C'est la raison pour laquelle ce n'est pas en 2015 que les eaux souterraines retrouveront une bonne qualité, mais plutôt 2021 ou 2027.

Sachez que là aussi par l'intermédiaire de notre concessionnaire Eau de Paris qui produit l'eau, un travail est mené depuis une quinzaine d'années avec les agriculteurs pour améliorer la qualité de ces eaux qui aujourd'hui sont de plus en plus traitées compte tenu de la pollution qu'elles connaissent.

#### **M. TABUCCHI**

##### *Défi 3 : Réduire les pollutions des milieux aquatiques par les substances dangereuses*

Quand on regarde la qualité des masses d'eau aujourd'hui, l'un des facteurs majeurs de dégradation de ces masses d'eau est ce que l'on appelle les micropolluants, c'est-à-dire les molécules organiques de synthèse qui sont produites par l'industrie. On trouve dedans des hydrocarbures, des pesticides, les plastifiants que l'on trouve dans les différents récipients en plastique. Cela génère des perturbations importantes de la qualité écologique des cours d'eau. Ces polluants vont tous se déverser en mer du Nord, l'exutoire de la Seine, et génèrent des perturbations importantes de l'activité biologique.

Nous sommes là dans un domaine qui touche tout le monde, puisque nous sommes tous émetteurs et utilisateurs de ces produits. Les gestes « écocitoyens » vont largement contribuer à la maîtrise de ces polluants.

##### *Défi 4 : Réduire les pollutions microbiologiques des milieux*

#### **Mme KUSTER**

Juste pour tenir nos délais et pour favoriser le débat avec la salle, il est peut-être inutile de détailler tous les enjeux.

#### **M. TABUCCHI**

Tout à fait. Donc les enjeux, la microbiologie, je vais aller très vite dessus, parce que c'est d'abord et avant tout un problème du littoral.

##### *Défi 5 : Protéger les captages d'eau pour l'alimentation en eau potable actuelle et future*

C'est un problème mixte avec la maîtrise des pollutions agricoles.

##### *Défi 6 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques et humides*

Si l'on veut améliorer le fonctionnement des cours d'eau, il faut absolument restaurer cette biodiversité.

Aujourd'hui la difficulté sur cette problématique, est qu'il y a peu de maîtres d'ouvrage prêts à faire les travaux alors que l'une des nouveautés importantes de la directive-cadre sur l'eau, est d'intégrer largement la qualité biologique des milieux, puisqu'on a toujours raisonné sur la qualité physico-chimique de l'eau.

##### *Défi 7 : Gestion de la rareté de la ressource en eau*

Sur notre bassin et particulièrement dans l'agglomération parisienne, on ne peut pas parler de problème de rareté de l'eau, encore qu'en Seine-et-Marne et sur la frange est du Val-de-Marne, des arrêtés de sécheresse sont régulièrement promulgués. Donc tout le monde, même ici en agglomération parisienne, n'est pas tout à fait égal devant la rareté de l'eau.

##### *Défi 8 : Limiter et prévenir le risque d'inondation*

C'est un sujet important qui figure d'une part au titre des inondations par les eaux pluviales, donc les réseaux d'assainissement qui débordent. Et bien entendu, on a tous en tête les crues majeures de la Seine et notamment la crue de 1910. Tout le monde est toujours très inquiet de savoir ce qui pourrait se passer dans le futur s'il y avait à nouveau une crue. Il n'y a pas la même vulnérabilité. Les biens, la richesse exposés aux inondations sont beaucoup plus importants que par le passé.

### 3. Présentation des enjeux par Jean-Didier BERTHAULT, Conseiller de Paris

#### M. BERTHAULT

En préparant ce CICA, on a voulu une approche la plus pédagogique possible pour que vous puissiez avoir une vision exacte du circuit de l'eau à Paris, de l'alimentation, de la distribution, de l'assainissement et que vous puissiez vous poser ces questions pendant cette période de débat.

#### *Quelques chiffres clés de l'eau à Paris*

- 555 000 mètres cubes d'eau potable sont mis en distribution chaque jour dans la capitale. Cette eau potable provient de la Seine, de la Marne et de sources situées parfois jusqu'à 150 kilomètres de Paris.
- 50 % des eaux sont des eaux souterraines et 50 % sont des eaux de surface, donc de la Seine et de la Marne pour l'alimentation en eau potable de la ville.
- 102 points de captage de source.
- Trois usines de traitement des eaux de rivière Ivry, Orly et Joinville, gérées par Eau de Paris, dont Mme Anne LE STRAT est présidente.
- Quatre usines de traitement des eaux souterraines : Saint-Cloud, l'Haÿ-les-Roses, Longueville et Sorques.

C'est le dispositif d'alimentation en eau potable dans la ville.

Pour alimenter cette eau :

- 470 kilomètres d'aqueduc.
- 1 776 kilomètres de conduites dans Paris.
- Cinq réservoirs.
- Une capacité de production d'eau par jour de 1,1 million de mètres cubes, c'est-à-dire à peu près deux jours de consommation moyenne des Parisiens.

#### *L'eau dans le 17<sup>e</sup>*

Dans le 17<sup>e</sup>, l'alimentation provient du réservoir de Saint-Cloud. C'est 350 000 mètres cubes à partir des eaux provenant l'aqueduc de l'Avre dans l'Eure-et-Loir et dans l'Eure. L'eau est ensuite traitée à Saint-Cloud. La qualité de l'eau du 17<sup>e</sup> est parmi les meilleures de Paris. Donc, vous pouvez boire l'eau du robinet en toute tranquillité !

Depuis le 1<sup>er</sup> février 1987, la production et le transport de l'eau sont assurés par Eau de Paris, société d'économie mixte de la ville de Paris – pour plus très longtemps, si mes informations sont bonnes. Depuis 1985 jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier 2010, deux délégataires assurent la distribution jusqu'à vos compteurs :

- Eau et Force, donc Parisienne des Eaux pour la rive gauche
- et la Compagnie des Eaux de Paris pour la rive droite.

Au 1<sup>er</sup> juillet 2008, le prix du mètre cube consommé à Paris est de 2,79 euros qui nous met dans une fourchette basse par rapport à d'autres grandes villes et notamment à l'Île-de-France.

Puisque nous parlons alimentation, distribution, il faut parler ensuite épuration, assainissement. C'est donc le SIIAP<sup>2</sup> dont nous sommes vice-président avec Mme Anne LE STRAT, qui regroupe Paris, le Val-de-Marne, les Hauts-de-Seine et la Seine-Saint-Denis, qui transporte et épure chaque jour 3 millions de mètres cubes d'eaux usées dans l'agglomération parisienne. 2 350 kilomètres d'égouts dans Paris.

Et enfin cinq usines de traitement :

- Seine Aval, donc c'est Achères. C'est la plus grande d'Europe. Dans les Yvelines
- Seine Centre, à Colombes. Une usine très moderne qu'on peut visiter, dans les Hauts-de-Seine.
- Seine Amont à Valenton, qui a été réaménagée.
- Marne Aval, à Noisy-le-Grand en Seine-Saint-Denis, qui est en réhabilitation
- Seine Grésillons à Triel/Seine qui a été mise en eau assez récemment dans les Yvelines.

Et un projet à Blanc Mesnil en Seine-Saint-Denis pour 2010

---

<sup>2</sup> Syndicat interdépartemental d'assainissement de l'agglomération parisienne

Il faut savoir que le budget du SIIAP pour l'assainissement, c'est plus d'un milliard d'euros par an en fonctionnement et en investissement. Donc vous voyez que les moyens sont mis pour assurer également le rejet et la qualité des eaux rejetées en milieu naturel.

**Mme Anne LE STRAT**

Bonsoir à tous.

Je tiens à remercier d'abord Mme la Maire du 17<sup>e</sup> arrondissement d'avoir organisé ce débat, parce qu'il me semble extrêmement important que les arrondissements se préoccupent de la gestion de l'eau à Paris. Si cela vous semble très technique, cela vous touche au quotidien, car cela concerne la qualité de l'eau qui arrive au robinet. Cela concerne aussi la facture de l'eau, puisque vous avez vu que ce sont des sommes très importantes pour préserver la ressource, pour assurer aussi le traitement de l'eau potable.

C'est un enjeu qui n'est pas souvent débattu. Nous avons néanmoins organisé un débat à l'Hôtel de Ville qui a réuni à peu près 200 personnes, ce qui était une belle affluence pour un débat sur l'eau. Nous continuerons à organiser des débats publics sur l'eau. Et notamment le prochain en novembre aura pour thème « Quel avenir pour le service municipal de l'eau ? » Nous reviendrons sur la future organisation du service, mais c'est un autre débat.

Aujourd'hui, nous avons à discuter de cette consultation publique dont les enjeux vous ont été très largement tracés. Je remercie d'ailleurs M. Jean-Didier BERTHAULT non seulement de m'avoir proposé cette invitation ce soir, mais en plus d'avoir aussi, par quelques chiffres, rappelé l'organisation du service à Paris, les différents acteurs et fait le lien entre l'Agence de l'eau, qui est une grande structure, la ville de Paris et puis aussi votre arrondissement, voire votre quartier. Parce que même si dans le 17<sup>e</sup>, il y a une certaine homogénéité dans les origines d'eau, ce n'est pas forcément le cas dans tous les arrondissements.

Je considère qu'il y a vraiment un enjeu très important et dont nous avons à discuter via cette consultation publique : la qualité de la ressource en eau. Je le dis très souvent et j'insiste là-dessus, la facture de l'eau, c'est celle qui permet vraiment les politiques publiques en matière d'eau. C'est-à-dire que ce n'est pas le contribuable qui supporte le coût du service, c'est l'usager. Donc, c'est vous tous qui, par votre facture d'eau, avez la possibilité d'influer sur les politiques publiques qui sont mises en place.

Cette consultation a pour but de recueillir toutes les demandes, interrogations et propositions que vous pouvez faire en termes de politique publique au sens large et notamment menée par l'Agence de l'eau en termes de subventions, en termes d'actions.

C'est préserver la qualité de la ressource pour arriver à un bon état écologique et pour éviter que nous ayons à payer toujours plus un traitement onéreux de l'eau. En effet, la prévention coûte souvent moins cher que le traitement de la ressource. Cela me semble un enjeu très important.

On a souvent l'impression que ce sont des enjeux très techniques et même très lointains, parce que c'est vrai que Paris de fait est approvisionné par des eaux qui viennent hors du territoire parisien. Mais dans votre consultation publique – et je ne cherche évidemment pas à influencer sur les réponses que vous allez faire – il est important de mettre l'accent sur la préservation de la ressource, sur des politiques contre toutes les formes de pollutions diffuses, sur le fait qu'il puisse y avoir une réorientation par exemple des subventions données aux agriculteurs même si ce ne sont pas les seuls pollueurs. Nous sommes tous concernés par la préservation de la ressource. Nous sommes, tous, pollueurs, pollueurs de l'eau. Néanmoins, il peut y avoir une réorientation des politiques mises en place en termes de préservation de la ressource par, aussi, une voix de la population, une voix citoyenne qui pourrait s'exprimer sur les éléments importants à mettre sur la table, sur les enjeux, sur les priorités qui vous semblent importants pour les années et les décennies à venir.

Je le dis souvent, mais l'eau à mon avis sera un des enjeux les plus cruciaux pour les prochaines décennies.

**4. Débat avec les associations sous forme de questions orales libres**

**Intervenant**

Je me présente, je suis un habitant du 17<sup>e</sup> arrondissement de la rue Curnonsky. Je remercie la municipalité qui a pu organiser – depuis le temps que je le réclamaï – ce qu'on appelle un encadrement pour pouvoir avoir des explications.

Comment se fait-il que le Conseil municipal du 17<sup>e</sup> n'affiche pas les consultations municipales ? Quand il y a une convocation, on ne sait pas ce qui se passe dans la municipalité du 17<sup>e</sup>.

Dans toutes les communes de France, il y a un Conseil municipal sur lequel il y a des propositions ou des choses à faire. Et là, je vois rien dans Paris. Paris est nul pour cela. Moi, je pense qu'il faudrait déjà penser à cela si on veut intéresser les gens à l'explication de tout ce qui se passe, même au Conseil municipal, même si on a une idée, on peut peut-être la donner, elle peut être choisie ou non. J'ai l'impression que de toute façon, le Conseil municipal n'existe pas pour Paris.

**Mme KUSTER**

Au niveau de Paris, un conseil municipal parisien se réunit tous les mois à l'Hôtel de Ville, où sont représentés 163 Conseillers de Paris. Chaque arrondissement a envoyé un nombre de conseillers de Paris au prorata du nombre d'habitants. C'est à la proportionnelle en fonction en fonction du résultat des élections.

Mme LE STRAT est conseiller de Paris, de même que M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Fabienne GASNIER et d'autres parmi les élus qui sont ici présents. Cette séance, qui dure deux à trois jours suivant les mois, est retransmise par Internet. Elle est évidemment accessible au public. Il suffit de se présenter à l'Hôtel de Ville à 9 heures le lundi matin jour de séance et c'est ouvert au public. Ça, c'est au niveau de la ville de Paris.

Au niveau des arrondissements, vous avez des conseils d'arrondissement mensuels qui ont lieu en général, pour la mairie du 17<sup>e</sup>, le lundi soir à 19 heures. Ces séances sont ouvertes au public. Elles sont annoncées dans *Paris 17*, sur le site de la ville de Paris ou par des informations. Le calendrier est affiché pour l'année, comme pour les Conseils de Paris. Afin que vous disposiez, monsieur, de la date du Conseil d'arrondissement, nous pouvons peut-être la rappeler sur les panneaux associatifs.

Par ailleurs, à l'initiative de la ville de Paris cette année, nous allons avoir une retransmission Internet des conseils d'arrondissement. Ce sont des moyens très lourds que la ville de Paris est en train de mettre en place. Un PV du Conseil d'arrondissement est affiché en bas dans les pages des panneaux associatifs, comme c'est le cas à la mairie de Paris qui affiche dans le hall de l'Hôtel de Ville, les PV.

Nous allons réfléchir au niveau du 17<sup>e</sup> pour mieux informer sur ces dates de Conseil d'arrondissement.

Maintenant revenons sur le thème du débat.

**Intervenant**

En amont, on fait l'épuration de l'eau pour qu'elle soit nette et propre. C'est normal. À partir de là quand elle arrive au robinet, l'eau est calcaire. Expliquez-moi pourquoi elle est calcaire.

*(Discussions et brouhaha, difficultés d'audition)*

**Intervenant**

Attendez, moi, j'ai une preuve. On parle de l'eau, c'est normal, il faut avoir une preuve pour ne pas dire le contraire.

C'est un fer à repasser depuis trois ans. Et qu'est-ce que je vois à l'intérieur ? C'est de la rouille. Par l'eau.

**Mme KUSTER**

Je pense que Mme LE STRAT va l'emporter comme pièce à conviction. Il y a quelque chose de positif dans votre intervention, Monsieur, c'est que vous êtes au CICA ce soir. Et je peux vous dire que sur les 165 000 habitants du 17<sup>e</sup>, nombreux sont ceux qui ne savaient pas qu'un CICA se tenait ce soir. Nous avons un vrai souci d'information, de même que les associations pour se faire connaître.

Nous allons regrouper quelques questions et les intervenants à cette table répondront.

### **M. Jacques LABEL**

Bonjour je m'appelle Jacques LABEL, j'ai 69 ans, j'habite le 17<sup>e</sup> depuis 1985. Je suis un enfant de la guerre. On parlait beaucoup d'économies à l'époque. J'ai connu les tickets de rationnement. Dieu merci, on n'en est plus à cette époque-là. Aujourd'hui on parle de l'Agence pour les économies d'énergie, l'ADEME, on parle de beaucoup de choses, mais je pense que l'éducation des enfants doit se faire à l'école dans les établissements scolaires. Par exemple quand on se lave les dents, il ne faut pas laisser couler le robinet. Il est conseillé de prendre une douche plutôt qu'un bain, etc. N'y aurait-il pas un effort à faire au niveau des établissements scolaires ?

### **Mme Tamara FONROZENCHIV**

J'habite dans le 17<sup>e</sup> depuis peu de temps, mais j'habitais en face dans le 8<sup>e</sup>, je suis donc Parisienne.

Ma question concerne la composition de l'eau. On sait qu'il y a des limites de concentration qui sont présentes dans l'eau de Paris. Et il y a des limites à respecter. Pouvons-nous connaître ces limites sachant que le sodium, potassium, les bicarbonates, les sulfates, les chlorures, les nitrates, calcium, fluor... On n'a pas les données de magnésium. Or, ces données, on les avait en 2001.

Est-il possible de connaître toutes ces concentrations d'eau après traitement ? Il faut en outre savoir que des molécules issues de l'industrie pharmaceutique des hôpitaux ne sont pas apurées par les traitements de l'eau.

### **Mme Anne LE STRAT**

Le calcaire, c'est du calcium. Il est vrai que cela a un impact sur les appareils ménagers type fer à repasser, mais je peux vous dire que c'est plutôt favorable et bénéfique pour ce que l'on appelle une eau minéralement équilibrée. C'est un apport à vos besoins de calcium quotidiens. Vous avez la possibilité, pour vos appareils électroménagers, d'utiliser une eau qui n'est pas chargée en calcium. Mais par contre, je ne vous conseille absolument pas de la boire, car ce sont des apports notamment nécessaires en calcium qui vous manqueront.

Sur les économies d'eau, c'est une question importante. Nous menons des classes d'eau, conjointement avec l'Agence de l'eau Seine-Normandie. Ce sont des projets pédagogiques avec le public scolaire, périscolaire, pour sensibiliser les enfants sur toute la thématique de l'eau, le cycle de l'eau, les économies d'eau et globalement sur le thème de l'eau.

C'est évidemment une population que nous visons particulièrement, parce que nous nous sommes rendu compte, comme pour toutes les questions touchant l'environnement, que les enfants sont beaucoup plus sensibles que les adultes, et qu'il faut les « éduquer » sur ces questions-là dès le premier âge. Très souvent, d'ailleurs, ce sont eux qui reviennent voir leurs parents pour leur expliquer les bons gestes qu'ils doivent avoir.

Sur la composition de l'eau, d'abord pour vous rassurer sur l'eau du robinet – ce qui fait partie aussi de mes grands combats – vous avez à Paris une composition minéralogique de l'eau du robinet extrêmement proche d'une grande marque d'eau. Et d'ailleurs, je peux le dire, parce que comme je dis qu'elle est très proche, je ne serai donc pas attaquée une nouvelle fois par ce minéralier. Il s'agit de l'eau d'Evian, qui en l'occurrence nous sert d'aune dans nos laboratoires pour nos goûteurs d'eau. Nous mesurons la qualité du goût de l'eau par rapport à cette eau-là. Vous n'avez pas d'inquiétude à avoir sur la composition minéralogique qui est de fait très équilibrée. Vous n'avez pas non plus d'inquiétude à avoir sur le contrôle sanitaire qui est fait sur l'eau, car c'est l'aliment le plus contrôlé que vous ingérez quotidiennement.

Il y a souvent des suspicions un peu irrationnelles sur l'eau du robinet, alors que c'est l'aliment le plus contrôlé. Quand il arrive au robinet, il a été à peu près analysé une dizaine de fois en moyenne.

En tant qu'Adjointe au maire, je vais faire le tour des arrondissements, parce que dans l'ensemble des arrondissements – quelle que soit la couleur politique, d'ailleurs – il n'y a pas suffisamment d'informations données sur le service de l'eau, sur la qualité de l'eau, sur la composition de l'eau. Or les résultats de la DDASS – c'est le ministère de la Santé qui valide le contrôle sanitaire de l'eau – sont accessibles à tout citoyen allant en mairie. Ils contiennent notamment la composition et les seuils analysés mensuellement.

### **M. Jean-Didier BERTHAULT**

Juste un mot sur l'aspect pédagogique, sous le contrôle de Mme Jeannine d'ORLANDO notre Adjointe aux affaires scolaires. Vous qui êtes un public notamment d'associations, sachez que si une ou plusieurs associations souhaitent visiter les usines d'Eau de Paris ou les usines du SIIAP, c'est tout à fait possible. Il suffit de passer par l'intermédiaire du secrétariat de la mairie du 17<sup>e</sup> pour que l'on organise cela en groupe.

Vous pourrez voir une usine qui traite l'eau potable, donc qui est acheminée ensuite jusqu'au robinet. Ou alors une usine d'épuration qui rejette en milieu naturel. Il ne faut pas confondre les deux. Le monsieur disait tout à l'heure « vous faites du traitement, et vous rejetez en milieu naturel et ensuite quand elle arrive, elle est calcaire » : l'eau qui arrive à votre robinet, ce n'est pas l'eau qui sort des stations d'épuration, on est bien clair. C'est de l'eau de source.

#### **Mme Anne LE STRAT**

Je ne voudrais surtout pas contredire M. Jean-Didier BERTHAULT. Néanmoins, je tiens juste à rappeler que sur les sites d'eau potable, nous sommes malheureusement dans un cadre Vigipirate qui de fait maintenant nous contraint très fortement. Et je suis la première à le regretter.

Il se trouve que nous avons des directives extrêmement claires qui viennent du ministère de la Défense et du ministère de l'Intérieur qui font que nos sites sont les plus sensibles. De fait, ils sont fermés à toute visite. Néanmoins, nous examinons attentivement toute demande de visite, parce que nous sommes en train de réfléchir à ce que nous pourrions ouvrir certains sites, et notamment aux publics scolaires – ce qui me semble en effet très important.

#### **Mme KUSTER**

Malheureusement, mais en même temps rassurant de savoir que c'est protégé, parce qu'on imagine les dégâts qu'une pollution sur l'eau causerait.

Tout à l'heure, je vous rappelais que cette municipalité souhaitait placer le développement durable dans l'une de ses priorités d'action. Et bien évidemment, le public des scolaires et des adolescents, des enfants est une cible importante, pour toutes les thématiques (prévention routière, etc.).

Avec M. Jean-François REMOND qui est mon Adjoint au Développement durable et Mme Jeannine d'ORLANDO, Adjointe aux Affaires scolaires, nous avons déjà initié plusieurs opérations. Un document à l'intention des primaires existe d'ailleurs depuis la précédente mandature, « Graine de citoyen », où la thématique de l'environnement, de l'écocitoyenneté est abordée. Nous avons aussi des projets d'action : deux jours sur le développement durable que nous allons faire à la fin du mois de novembre avec une sensibilisation en direction des enfants avec un aspect ludique.

Le ministère du Développement durable, par ailleurs, édite différents documents à destination des classes et plusieurs écoles s'en font l'écho. En tout cas, sachez que les adjoints et moi-même sommes très vigilants. C'est une priorité.

#### **M. TABUCCHI**

L'Agence de l'eau finance des classes d'eau, s'il y a parmi vous des enseignants qui ne connaissent pas ce système.

L'Agence de l'eau finance d'une part tout ce qui est transport et, d'autre part, elle met à disposition des enseignants des supports pédagogiques pour organiser les cours et l'enseignement autour de la thématique de l'eau. Nous finançons à peu près entre 1 000 et 1 200 classes d'eau chaque année au niveau du bassin.

#### **Mme Nicole AUBERT**

J'habite la rue Curnonsky. Depuis quatre mois, j'en suis à ma quatrième demande d'analyse de l'eau. Cette demande ce soir est publique. Les autres fois, elles ont été écrites à un élu du 17<sup>e</sup> qui est là ce soir. La qualité de l'eau est vraiment épouvantable, la couleur est innommable. Il y a lieu de procéder à une analyse de l'eau au robinet au domicile des personnes habitant rue Curnonsky. Merci.

#### **Mme KUSTER**

À qui avez-vous adressé votre demande ?

#### **Mme Nicole AUBERT**

À un élu du 17<sup>e</sup> qui est ici ce soir.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**

À moi, pour Paris Habitat, parce que vous êtes dans un immeuble de Paris Habitat.

**Mme Nicole AUBERT**

Non, OPAC.

**M. Jean-Didier BERTHAULT**

Oui, enfin c'est Paris Habitat. Tout à fait. C'est quelque chose qui doit se déclencher...

**Mme Nicole AUBERT**

D'accord. C'est tout de même la quatrième fois ce soir depuis quatre mois.

**Mme KUSTER**

Enfin, ce n'est pas M. Jean-Didier BERTHAULT qui va faire l'analyse. Il a demandé à Paris Habitat de la faire.

**Mme Nicole AUBERT**

Non, j'ai demandé à ce que l'analyse soit faite.

**Mme KUSTER**

Mais lui l'a relayée.

**Mme Nicole AUBERT**

Je ne connais pas les compétences de M. BERTHAULT sur ce plan. Mais quatre mois, c'est un peu long. En 2004 si vous vous souvenez madame KUSTER, une analyse de l'eau avait été justement prévue, programmée et proposée par la mairie. Je m'étais inscrite. La DDASS était venue vérifier l'eau à la maison et cela s'était très bien passé dans des délais relativement courts.

**Mme KUSTER**

Je pense que Jean-Didier a relayé la demande auprès du bailleur pour qu'il fasse la démarche. On va regarder ce qu'il en est, en relançant Paris Habitat s'il le faut.

**Mme Anne LE STRAT**

Il y a un service parisien « À l'eau Paris », service vocal qui recueille aussi les demandes, les signalements des Parisiens, et notamment comme vous madame, quand un problème est décelé au niveau de l'eau arrivant à votre robinet. L'analyse indiquera les raisons du problème. C'est souvent à cause des canalisations intérieures des immeubles. Je tiens à le rappeler, ce n'est pas à cause du réseau public, c'est souvent les canalisations intérieures des immeubles qui sont en cause, parce que les propriétaires, le syndic ou les bailleurs n'ont pas forcément fait les travaux qu'il fallait à temps. Il peut y avoir parfois des problèmes de coloration d'eau.

Il n'y a pas pour l'instant la possibilité pour l'ensemble des ménages de faire des analyses d'eau comme ça, à la demande, parce qu'il n'y a pas le service idoine pour cela.

**Jérémy LESTEL**

Jérémy LESTEL, association MACAQ. J'aurais voulu savoir, sur Paris qui a une politique où on va municipaliser l'eau, par rapport au prix de l'eau, si cela va être pérennisé. Mais en même temps, parce qu'on ne peut pas ne pas être fraternel quand il s'agit d'eau, savoir si, à un moment donné, dans le cadre du Paris Métropole, une réflexion va être menée pour que l'eau soit un accès égalitaire dans toute l'Île-de-France. Merci.

**Mme ANNE LE STRAT**

Alors moi, je vous invite à venir, parce que cela sera l'objet du débat à l'Hôtel de ville en novembre, dans le cadre d'un observatoire municipal de l'eau que nous voulons ouvert au public. Dans le même cas que la réunion sur le SDAGE où nous avons eu plus de 200 personnes, je pense que sur le service public de l'eau, nous aurons encore plus de monde.

Ce que je peux vous dire juste très rapidement, parce que ce n'est pas l'objet de la discussion ce soir, c'est que nous avons décidé de créer un opérateur public de l'eau qui reprendra la production et la distribution. Il s'agit donc de créer un service public et municipal de l'eau sur l'ensemble du cycle et avec – c'est un engagement que le maire a pris – une stabilité de la part eau de la facture qui relève des prérogatives de la ville. Mais comme là nous rentrons dans le débat complexe de savoir comment se décompose la facture de l'eau entre les taxes, les redevances, l'assainissement et la part production et distribution de la ville, je vous invite à venir à ce débat où l'on précisera plus les objectifs de la ville, notamment sur la facturation.

Quant à la seconde question, c'est un sujet qui est notamment soulevé actuellement par le dernier rapport d'*UFC Que choisir* ? C'est un débat récurrent sur la tarification et le mode de gestion. Moi, je n'ai pas à intervenir sur le choix que feront les élus du SEDIF. Ce qui est sûr, c'est que l'eau, à mon avis, ne pourra pas être qu'un enjeu uniquement territorialement circonscrit, et notamment sur la préservation de la qualité, parce que cela a aussi des incidences sur la facture de l'eau. Il y a le mode de gestion qui peut avoir des incidences sur la facture de l'eau, mais il y a aussi la préservation de la qualité de l'eau. Je le redis, parce que, là, nous rentrons vraiment dans notre objet de ce soir. Le fait de savoir quelle politique publique nous menons a une incidence sur la facture de l'eau. De fait, ces politiques ne peuvent pas être menées que sur le territoire parisien ou francilien. À mon avis, c'est un enjeu métropolitain, mais qui, là, dépasse pour l'instant nos seules prérogatives, sachant que nous, Parisiens, nous avons déjà à mener notre politique et notre service de l'eau. L'échange sur le type de gouvernance se tiendra, à mon avis, quand le Paris Métropole prendra peut-être un peu plus corps qu'il n'a aujourd'hui.

Cela dit, c'est une remarque juste. Pour l'épuration, il y a un syndicat de l'agglomération parisienne pour l'assainissement. Donc il y a déjà un souci de mutualiser, par un syndicat, la politique d'assainissement.

**Mme KUSTER**

S'il n'y a plus de question, je voudrais remercier, en votre nom à tous, les intervenants autour de cette table. Et puis, vous remerciez, vous, d'avoir pris la peine de venir pour cette réunion.

Une dégustation à l'aveugle nous est offerte par Eau de Paris – merci, Madame la Présidente.

**Mme Hélène JACQUEMONT**

J'ai oublié de vous faire approuver, Mesdames et Messieurs les élus, le compte-rendu du CICA du 17 juin dernier sur la solidarité de proximité. Le compte-rendu est-il adopté ? Qui ne veut pas l'adopter ?

**Intervenant**

On ne l'a pas eu.

**Mme Hélène JACQUEMONT**

On vous l'a envoyé par la poste.  
D'accord, il est adopté.

**Mme KUSTER**

C'est bon, c'était vraiment très formel.

Bonne soirée et à bientôt et on communiquera de plus en plus, de mieux en mieux si on peut, merci.